

UNE BANQUE COMMERCIALE NE DANSE JAMAIS LA VALSE TOUTE SEULE

[Publié le 11 octobre 2023 dans l'Echo](#)

L'envolée des taux d'intérêt a de nouveau placé les banques commerciales dans le collimateur de l'opinion publique mais il ne faudrait pas oublier que le gouvernail est dans les mains du législateur et du banquier central, pas du banquier privé.

Nous sommes en juillet 2007. Chuck Prince, le patron de Citigroup, la plus grande banque du monde, déclare dans une interview au Financial Times : « lorsque la musique va s'arrêter, la situation en termes de liquidités va être compliquée mais, tant que la musique donne, nous devons nous rendre sur la piste de danse et nous dansons encore ». En l'espace de quelques mois, deux premières secousses sismiques majeures se feront sentir, la première liée au sauvetage de Northern Rock en septembre 2007, la seconde au sauvetage de Bear Stearns en mars 2008.

En réalité, Chuck Prince avait parfaitement raison : les banques commerciales dansent la valse tant que la musique donne. Ce sont les chefs d'orchestre qui peuvent décider de mettre un terme à la soirée dansante. Avant toute autre chose, le secteur bancaire dépend des décisions prises par le législateur et le banquier central, dont une de leurs missions est effectivement de résister au lobbying présent dans le secteur, comme dans bien d'autres secteurs.

La crise financière de 2007-2009 n'aurait jamais eu lieu si les gouvernements américains successifs, en particulier ceux dirigés par les présidents Clinton et Bush Junior, n'avaient pas suivi un objectif purement électoraliste en cherchant à démocratiser l'accès à la propriété immobilière pour le plus grand bien du plus grand nombre. Raghuram Rajan, professeur à Chicago, ancien chef économiste du FMI et ancien président de la Banque centrale en Inde, l'avait expliqué dans un chapitre lumineux, intitulé "Laissons-les bouffer du crédit". L'ampleur de cette crise n'aurait jamais été celle que nous avons connue sans le blanc-seing du gouvernement américain qui avait souscrit à l'absence de garde-fous élémentaires en matière d'octroi de prêts hypothécaires, tout en offrant sa garantie de sauvetage implicite aux agences fédérales qui vendaient ces prêts dans le monde entier.

L'aléa moral exacerbe l'appât du gain chez les acteurs économiques, un fait bien documenté par la littérature académique depuis les travaux de Kenneth Arrow, "nobélisé" en 1972. L'État est d'ailleurs maître en la matière : "à l'insu de son plein gré", il crée souvent les conditions idéales qui permettent aux acteurs privés de prendre plus de risque qu'ils ne le devraient s'ils avaient à en supporter toutes les conséquences.

La réforme financière du président Donald Trump en 2018, avec l'appui de 33 démocrates, en est une illustration parfaite. Elle a conduit à un relèvement très significatif du seuil au-delà duquel s'appliquent les principales contraintes réglementaires de la loi Dodd-Frank votée en 2010. Ce seuil est passé de 50 à 250 milliards de dollars d'actifs. Seule une douzaine de banques de très grande taille, sont restées soumises aux tests de résistance périodiques, contre une quarantaine auparavant. La crise bancaire de mars 2023 est la conséquence directe de cette réforme.

Les déséquilibres s'aggravent lorsque le banquier central exacerbe la prise de risque en maintenant son taux directeur à un niveau trop bas. En considérant différentes variations de la règle de Taylor qui permet d'estimer le taux d'intérêt directeur optimal que devrait fixer une banque centrale, on constate que le taux directeur de la « Fed » a été maintenu trop bas [entre le milieu de l'année 2021 et le début de cette année 2023](#), avec des écarts dépassant 3p% en 2022. Ce fut également le cas [entre 2002 et 2006](#). Les banques commerciales ne sont évidemment pas opposées au maintien des taux courts à des niveaux bas : leur marge

d'intermédiation peut très bien s'améliorer dans ces circonstances. Le recours à l'endettement est également moins coûteux. On en revient à l'aléa moral, exacerbé par des décisions de politique monétaire mal calibrées.

Pour lutter contre l'aléa moral, le législateur a considérablement renforcé la régulation : toute institution financière sait désormais qu'elle ne pourra plus bénéficier du droit inconditionnel à « la vie éternelle », quel que soit son degré de connexion dans le circuit économique et politique. C'est évidemment une bonne chose mais il n'y a aucun « repas gratuit » en économie. Le renforcement de la régulation rend particulièrement compliquée l'émergence de nouveaux acteurs qui peuvent innover, offrir des services de meilleure qualité à coûts équivalents, ou encore des services de qualité équivalente à coûts plus bas.

L'anthropologue René Girard (1923-2015) avait merveilleusement expliqué la tendance naturelle chez les humains à transférer sur le bouc émissaire la responsabilité entière du mal et, après son sacrifice, la responsabilité du bien. Comme il est impossible de sacrifier le secteur bancaire sur l'autel du capitalisme, en particulier en Europe qui en dépend cruellement, nous en sommes restés à la responsabilité du mal, qui est fondamentalement toujours collective.

Mikael PETITJEAN